



---

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée qu'en vertu de l'article no 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (C-19)*, **une séance extraordinaire aura lieu le lundi, 4 décembre 2023 à 18h30** à l'hôtel de ville de Maniwaki situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations.

Donné à Maniwaki, le 20 novembre 2023.

---

Dinah Ménard, greffière adjointe

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

---

Dinah Ménard, greffière adjointe